

Règlement du trail'O de la Nocturne de Puyferrat 2020

L'épreuve de trail orientation est ouverte aux personnes majeures licenciées FFA ou FFCO. Pour les non licenciés, un certificat de non contre-indication à la course d'orientation (ou course à pied) en compétition devra obligatoirement être fourni.

Les postes devront obligatoirement être pointés dans l'ordre indiqué sur la carte.

Les participants s'engagent à respecter la nature et les propriétés traversées. Pas de déchets, respect des champs, des cultures, des clôtures...

Les participants s'engagent à respecter le code de la route durant toute l'épreuve.

Les participants sont en autonomie sur la durée totale de l'épreuve. Ils s'engagent à toujours être en possession du matériel obligatoire : réserve d'eau, 1 lampe frontale avec des piles de rechange, 1 téléphone portable chargé (numéro à communiquer à l'organisation), 1 sifflet, 1 couverture de survie et de quoi s'alimenter (barres énergétiques). Prévoir une tenue adaptée aux conditions climatiques du jour.

Les participants s'engagent à disposer d'un minimum de connaissances en orientation et lecture de carte (niveau balise jaune par exemple).